Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212901607-20251210-2025_04_01-DE

Ville de Plabennec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025

2025/04/01

Date de publication	**11 décembre**
Membres en exercice	**29**
Membres présents	**25**
Membres votants	**29**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué le 4 décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie-Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne-Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Sylvie RICHOUX, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Isabelle LEHEUTRE, M. Bruno PERROT, Mme Hélène KERANDEL, M. Jean-Michel LALLONDER, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Chantal LE GOFF, M. Sylvain SABATHIER, Mme Christine LE ROY-CASTEL, M. Damien SIMON, M. Jean-Yves AOULINI, Mme Carole LE HIR-SALIOU, Mme Sterenn MADEC, M. Claude FILY, Mme Nadine BIHAN, M. Martin LOUEDOC, M. Paul TANNE, Mme Marie-Claire LE GUEVEL, Mme Hélène TONARD, Mme Claire FILY, , M. Jean Le NIR
Absents : M. Olivier CREC'HRIOU (ayant donné procuration à Marie-Annick CREAC'HCADEC), Mme Danielle SALAUN (ayant donné procuration à Christine CASTEL), Mme Laure LE CORRE (ayant donné procuration à Carole LE HIR), Mme Stéphanie VOJNITS (ayant donné procuration à Mme Claire FILY).

Secrétaire : M. Martin LOUEDOC

Approbation de l'Avant-Projet Définitif du pôle sportif

Par délibération du 11 décembre 2024, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer, après concours, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un pôle sportif.

La notification du marché de maitrise d'œuvre a eu lieu le 10 juillet 2025.
Depuis, de nombreux échanges se sont tenus avec les différentes parties prenantes afin d'aboutir à un Avant-Projet Définitif (APD).
Il a été remis par l'équipe de maitrise d'œuvre le 24 novembre dernier, présenté en commissions Sports et Travaux et mis à disposition des conseillers municipaux en mairie pour consultation.

L'APD prévoit la construction d'un pôle sportif d'une surface de 3 875 m2.

Cet espace comprendra :

- Une grande salle de pratique 44 x24 ml dotée de gradins de 250 places, de rangements pour le matériel, de vestiaires collectifs et de sanitaires. Un emplacement est réservé pour l'installation ultérieure d'un mur d'escalade.
- Un espace tennis de table doté de rangements, de vestiaires collectifs, de sanitaires et d'un club-house
- Un espace boxe-fitness doté de rangements, de vestiaires collectifs et de sanitaires
- Un espace foot doté de rangements, de vestiaires collectifs, de sanitaires, de bureaux associatifs et de bureaux pour arbitres
- Des espaces communs comprenant un hall d'accueil, une salle de réception modulable avec office, une salle de réunion, une salle de musculation, une infirmerie-local anti-dopage et des sanitaires.

Le coût prévisionnel des travaux est de 6 281 000 € HT.

LOT	DESIGNATION	MONTANT HT
01	TERRASSEMENT - VRD	242 000,00 € HT
02	GROS-ŒUVRE	1 100 000,00 € HT
03	CHARPENTE ET OSSATURE BOIS	790 000,00 € HT
04	ETANCHEITE	545 000,00 € HT
05	BARDAGE BOIS, METALLIQUE ET POLYCARBONATE	370 000,00 € HT
06	MENUISERIES EXTERIEURES MIXTE BOIS/ALU	260 000,00 € HT
07	MENUISERIES BOIS - AGENCEMENT	450 000,00 € HT
08	DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS	162 000,00 € HT
09	SOLS CARRELAGE - FAIENCE - SOLS SOUPLES	330 000,00 € HT
10	SOLS SPORTIFS	155 000,00 € HT
11	METALLERIE - SERRURERIE	276 000,00 € HT

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212901607-20251210-2025_04_01-DE

12	PEINTURE	74 000,00 € HT
13	FAUX-PLAFONDS	130 000,00 € HT
14	EQUIPEMENTS SPORTIFS	30 000,00 € HT
15	ASCENSEURS	52 000,00 € HT
16	ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	305 000,00 € HT
17	PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE- VENTILATION - TRAITEMENT D'AIR	925 000,00 € HT
18	PHOTOVOLTAIQUE	85 000,00 € HT

TOTAL HT	6 281 000,00 €

Il convient à présent de valider la phase de l'avant-projet définitif de cette opération afin de permettre le dépôt des demandes de subvention auprès des partenaires financiers.

Par ailleurs, ainsi que stipulé dans le marché de maîtrise d'œuvre signé avec le cabinet Coquard Colleu, le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre est arrêté sur le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre au stade « APD ».

Après examen par les commissions travaux et sport réunies le 2 décembre 2025 :

Le conseil municipal décide à la majorité (6 votes contre « un avenir à partager »).

- VALIDER le projet en phase APD tel que présenté par le cabinet Coquard Colleu,
- FIXER le coût prévisionnel des travaux au stade « APD » au montant de 6 281 000.00 € HT,
- FIXER le forfait définitif de rémunération de la mission de base du cabinet Coquard Colleu à un montant de 677 000.00 € HT (10.78 % du montant HT, arrondi) qui sera notifié par avenant, le montant des missions complémentaires restant inchangé,
- AUTORISER le Maire à procéder au dépôt du permis de construire

Pour extrait conforme au Registre

La secrétaire de séance,

A PLABENNEC, le 10 décembre 2025
Le Maire
Signé : Marie-Annick CREAC'HCADEC

Le Maire de Plabennec certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.